

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
19102

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA****OBJET : Appel à projets mode d'accueil petite enfance - 1ère répartition 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, la santé, l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est un intervenant important en matière de petite enfance, que ce soit en termes de prévention ou de protection. Il intervient notamment sur l'accueil des jeunes enfants par l'agrément des modes de garde collectifs et individuels. Il soutient chaque année les crèches et haltes-garderies du département grâce à une subvention calculée en fonction du nombre de places.

Dans le cadre du schéma départemental des services aux familles, l'enjeu pour le Département est de réduire les inégalités en matière d'accueil des jeunes enfants, inégalités territoriales mais également sociales. Certaines situations spécifiques nécessitent un soutien complémentaire ou une attention particulière, notamment au regard de l'adaptation qui peut être proposée par les établissements d'accueil de la petite enfance.

A cet effet, un appel à projets conjoint avec la caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône, est reconduit pour 2019. Ces projets permettent de répondre à des besoins spécifiques en mode d'accueil, pour les axes suivants :

- le soutien aux familles dont l'un des membres (enfant accueilli ou parent) est en situation de handicap ou de maladie chronique ;
- le soutien des familles en situation de travail précaire ou en démarche d'insertion professionnelle ;
- la participation à une démarche de prévention en permettant la socialisation précoce des enfants ;
- l'accueil des enfants bénéficiant d'un accompagnement médico-social, dont les familles sont confrontées à des situations de vulnérabilité.

Les problématiques définies ci-dessus ont trouvé des échos chez les gestionnaires. Il est proposé une première répartition, avec 11 projets présentés dans le tableau annexé au rapport, soutenus par le biais de subventions de fonctionnement.

Par ailleurs, afin de garantir le bon emploi de ces subventions, la signature d'une convention type, avec chaque gestionnaire, est proposée afin de permettre le suivi des projets et l'établissement d'un bilan de cette action.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL